

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Modalités de désignation de l'inspecteur général et de l'inspecteur général adjoint de la police intégrée

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux modalités de désignation pour les fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général adjoint de la police intégrée.

Outre les modalités de désignation, le projet prévoit les conditions spécifiques pour un candidat externe, le statut pendant et à l'issue du mandat ainsi que le statut pécuniaire des titulaires de ces fonctions.

Le candidat externe doit être détenteur d'un diplôme ou d'un certificat de niveau A et justifier d'une expérience de management de 6 ans minimum ou d'une expérience professionnelle utile eu égard à la description de fonction de 10 ans minimum.

Le projet d'arrêté royal a fait l'objet d'un protocole d'accord au sein du Comité de négociation pour les services de police.

Projet d'arrêté royal relatif aux modalités de désignation aux mandats d'inspecteur général et d'inspecteur général adjoint et portant diverses dispositions statutaires y relatives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>